

**Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge**

Province/territoire	Groupe d'âge						Total
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	
Terre-Neuve-et-Labrador	470	1 400	1 250	620	270	10	4 020
Île-du-Prince-Édouard	40	170	130	60	30	-	440
Nouvelle-Écosse	850	2 570	1 820	930	420	20	6 620
Nouveau-Brunswick	710	1 950	1 640	790	370	-	5 470
Québec	5 600	17 850	18 050	9 970	4 250	150	55 870
Ontario	9 300	43 020	51 970	22 530	8 070	360	135 240
Manitoba	2 950	9 040	6 940	4 180	1 370	30	24 510
Saskatchewan	2 990	8 290	6 380	3 450	1 110	30	22 250
Alberta	4 150	16 460	16 710	6 900	2 090	80	46 390
Colombie-Britannique	1 730	8 890	9 770	4 910	2 070	100	27 470
Yukon	50	160	170	100	60	-	540
Territoires du Nord-Ouest	220	620	480	400	160	-	1 870
Nunavut	480	1 040	750	570	200	-	3 040
Extérieur du Canada	-	10	10	-	-	-	40
<b>Total</b>	29 520	111 460	116 070	55 440	20 470	800	333 760

**Notes :**

1. Les données datent du 14 février 2021 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique peut faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 26 périodes pour la PCREPA.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCREPA présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.
6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».

## **Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge**

7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.

8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.

9. Les bénéficiaires peuvent se déplacer d'un programme à l'autre au fil du temps. Par exemple, un bénéficiaire qui reçoit la PCRE peut réclamer la PCREPA pour la prochaine période d'admissibilité pour prendre soin d'un membre de sa famille. Alternativement, un bénéficiaire pourrait quitter le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme vers lequel les bénéficiaires se déplacent, ils ne peuvent recevoir qu'un seul type de prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.